

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
  - Pages damaged/  
Pages endommagées
  - Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
  - Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
  - Pages detached/  
Pages détachées
  - Showthrough/  
Transparence
  - Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
  - Continuous pagination/  
Pagination continue
  - Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
  - Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
  - Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



A R R E S T  
DU CONSEIL D'ÉTAT  
DU ROI,

*Portant règlement pour le dépôt à faire par les Dépositaires volontaires ou judiciaires des effets appartenans aux nommés Bigot, Varin, & autres condamnés en restitution au profit du Roi, dans l'affaire du Canada.*

Du 11 Août 1764.

*Extrait des Registres du Conseil d'État.*

LE ROI ayant, par arrêt de son Conseil du 18 février 1764, ordonné que tous particuliers dépositaires volontaires ou judiciaires des biens de Bigot, Varin, & autres condamnés, seroient tenus de faire leurs déclarations détaillées desdits biens, & de les remettre ou faire remettre au Greffe de la Commission établie, avec



défenses aux dépositaires de se dessaisir desdits biens, s'il n'en étoit autrement ordonné par les Commissaires à ce députés par l'arrêt du 31 décembre 1763 : Et Sa Majesté étant informée qu'aucuns des dépositaires des Lettres de change du Canada, appartenantes auxdits condamnés, ont voulu les négocier au préjudice des défenses portées par ledit arrêt : Et Sa Majesté voulant empêcher une négociation si contraire au recouvrement des restitutions prononcées à son profit. Oûi le rapport ; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL ; a ordonné & ordonne que tous les dépositaires d'effets ou Lettres de change du Canada, appartenantes aux nommés Bigot, Varin, Cadet, Pennissault, Morin, Corperon, Landrieve & Deschesnaux, seront tenus de les déposer es mains du sieur Baudard de Vaudesir, Trésorier des Colonies, séquestre, les oppositions faites entre leurs mains tenantes es mains dudit séquestre ; à quoi faire lesdits dépositaires seront contraints par corps, à la requête du sieur Boucher, Contrôleur des Bons-d'états du Conseil ; quoi faisant, ils en seront bien & valablement déchargés. FAIT au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Compiègne le onze août mil sept cent soixante-quatre. *Signé* LE DUC DE CHOISEUL.

---

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1764

